

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2012/2911(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur la décision du gouvernement israélien d'étendre les colonies en Cisjordanie	
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux	
Zone géographique Israël Palestine	

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires étrangères	3209	10/12/2012

Evénements clés			
10/12/2012	Débat au Conseil	3209	
12/12/2012	Débat en plénière		
13/12/2012	Résultat du vote au parlement		
13/12/2012	Décision du Parlement	T7-0506/2012	Résumé
13/12/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2012/2911(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0561/2012	10/12/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0565/2012	10/12/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0566/2012	10/12/2012	EP	

Proposition de résolution		B7-0567/2012	10/12/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0568/2012	10/12/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0569/2012	10/12/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0571/2012	10/12/2012	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0561/2012	10/12/2012		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0506/2012	13/12/2012	EP	Résumé

Résolution sur la décision du gouvernement israélien d'étendre les colonies en Cisjordanie

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la décision du gouvernement israélien d'étendre les colonies en Cisjordanie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Le Parlement fait part de la profonde inquiétude que lui inspire l'annonce par le gouvernement israélien de la construction prévue de 3.000 nouvelles colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Il fait une nouvelle fois observer que cette extension est de nature à compromettre les perspectives d'une Palestine viable partageant, avec Israël, Jérusalem comme capitale.

Les députés soulignent également que les colonies israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est sont illégales au regard du droit international et appellent au gel immédiat, complet et permanent de toute action israélienne de construction ou d'extension de colonies.

Dans le même temps, la résolution condamne les déclarations du chef politique du Hamas, Khaled Mechaal, rejetant la reconnaissance de l'État d'Israël et refusant catégoriquement toute présence israélienne à Jérusalem et exhorte le Hamas à reconnaître le droit à l'existence d'Israël.

Le Parlement demande une nouvelle fois la mise en œuvre pleine et effective par l'Union et ses États membres de l'ensemble de la législation européenne actuelle et des accords bilatéraux UE-Israël en vigueur. Il insiste pour que toutes les dispositions de l'accord d'association UE-Israël concernant les droits de l'homme des Palestiniens soient respectées et réaffirme sa détermination à mettre en œuvre toute la législation de l'UE en vigueur et tous les accords bilatéraux applicables aux produits des colonies.

Réaffirmant son appui sans réserve à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale, la résolution rappelle que les moyens pacifiques non violents constituent le seul moyen d'établir une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens et demande, dans ce contexte, la reprise de pourparlers de paix directs entre les deux parties. Elle demande à toutes les parties de s'abstenir de toute mesure unilatérale qui pourrait saper ou entraver les efforts de paix et les perspectives d'un accord de paix négocié.

Le Parlement invite instamment l'Autorité palestinienne et le gouvernement israélien à relancer le processus de paix au Proche-Orient. Il insiste également sur l'importance de protéger la population palestinienne et ses droits dans la zone C et à Jérusalem-Est, élément essentiel pour que la solution des deux États soit viable. L'Union européenne et ses États membres sont pour leur part invités à jouer un rôle politique plus actif, y compris au sein du Quatuor, dans les efforts visant à parvenir à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Les députés regrettent enfin la décision du gouvernement israélien de suspendre le virement de recettes fiscales palestiniennes à hauteur de 100 millions USD. Ils réclament le virement immédiat desdites recettes et invitent les parties concernées à faire appel à la médiation de l'UE pour régler l'ensemble de leurs différends financiers en cours.